

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 14 septembre 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 11.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents et présentes. M. Charles Méthé a justifié son retard.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.09.14.01

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout d'un point 10.5 Travaux de voirie.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal du 10 août 2024

Les membres ont reçu le procès-verbal

Résolution numéro 24.09.14.02

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison :
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- M. Alain Roy et Mme Micheline Morin ont été informés de l'acceptation de leur demande de dérogation mineure le 13 août, de même que l'inspectrice en bâtiment et les membres du CCU;
- L'entreprise le Pied Bleu a été informé de l'acceptation de leurs factures le 13 août ;
- L'entreprise Élagage BSL a été informée de l'acceptation de leur soumission pour la mise à niveau des sentiers du Blanc le 13 août ;
- Les appels de candidatures pour les postes a l'entretien ménager et pour le Centre de récupération ont été publiés le 16 août et dans la Bernache le 27 août et l'appel de candidatures pour la direction générale a été publié de 9 septembre ;
- La résolution de conseil concernant la répartition du point de TVQ a été transmise à la députée et aux ministres le 15 août ;
- Les membres du CCU et l'inspectrice en bâtiment ont été informés des décisions prises en urbanisme le 13 août de même que le demandeur d'un permis sur le traitement de sa demande ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la mairesse

C'est maintenant mission accomplie, nous avons clôturé les fêtes du 150^e avec un beau spectacle de Chloé Sainte-Marie. Nous sommes assez fières d'avoir pu offrir, pour le 150^e anniversaire de la Municipalité, toute une série d'activités intéressantes avec la collaboration des organismes et comités de l'île.

Ce dernier spectacle nous a permis de valider le potentiel de notre salle communautaire et de voir le matériel qui nous manque pour être autonome. Nous avons été agréablement surpris par la qualité du son qui était très acceptable et par la possibilité en sièges lorsque la bibliothèque est enlevée.

Je tiens à souligner la précieuse implication de nombreux bénévoles et des membres des différents organismes et comités de l'île, qui se sont dévoués pour préparer et tenir toutes ces activités intéressantes dont nous avons pu profiter. Nous avons vraiment été choyés.

Nous allons enfin remplacer notre vieux camion municipal par un nouveau camion qui a 20 ans de moins. C'est un camion avec une plateforme de livraison fixe qui sera remplacée, dans le courant de l'hiver, par la benne basculante qui est sur notre camion.

J'ai eu des nouvelles de BELL, hier. Le câble sous-fluvial n'est pas suffisamment enfoui et des corrections sont à venir. Il semble qu'il y a encore un peu d'espoir que l'île puisse être raccordée à la fibre optique avant la fin de l'année. Mais, BELL ne fait aucune promesse à ce sujet.

Le projet de garage progresse, lentement mais sûrement. Les fermes arrivent la semaine prochaine ce qui devrait permettre d'accélérer la construction. Nous allons entreprendre la cabane du criard cet automne et poursuivre les travaux en 2025.

Nous avons réalisé des travaux d'émondage sur les sentiers du Blanc. Plusieurs arbres ont été coupés et déchiquetés et nous avons nettoyé les abords des sentiers. Il restera à planifier une corvée pour étendre les copeaux et finir le nettoyage des sentiers. Pour animer les sentiers, nous souhaitons mettre, sur le parcours, des bancs, des nichoirs et peut-être des mangeoires.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

Arrivée de M. Charles Méthé à 9 h 25.

8. Première période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Livraison d'essence

Q.- Y aura-t-il livraison d'essence à l'automne ?

R.- La compagnie pétrolière Harnois a fait une proposition de livraison de barils de 205 litres plein d'essence ou de diesel. L'achat se fait au baril et non pas au litre. Il y a des frais de consigne du baril de 50 \$. Les frais de transport sont importants parce que les barils sont livrés par un sous-traitant. Cette proposition sera soumise aux clients habituels.

Q.- A quel moment peut-on savoir quand la livraison pourra être faite ?

R.- Dès la semaine prochaine, les propriétaires-clients seront informés de la proposition de la pétrolière. Une réservation sur le traversier a été faite pour la fin octobre.

Réparation de la Côte du Portage

Q.- Là où il y aura concassage de pierre dans la Côte du Portage, y aura-t-il gravelage du chemin à cet endroit ?

R.- Oui, cela se fera sur le même modèle que l'an dernier.

L'installation de la fibre optique de Bell

Q.- Y a-t-il eu une intervention auprès de la députée concernant la situation actuelle dans l'installation de la fibre optique ?

R.- Une intervention a été faite auprès de la députée en juillet dernier lors de sa visite à l'île. En ce qui concerne le problème technique que rencontre Bell, la députée ne peut pas faire grand-chose.

Rencontre de la STQ avec les citoyens

C.- Lors de la rencontre de la Municipalité avec la STQ, il n'y a pas eu d'échange avec les citoyens.

R.- Effectivement, la rencontre que nous avons demandée avec les citoyens n'a pas eu lieu. Nous avons eu une rencontre avec le responsable qui venait nous annoncer son départ et nous présenter son remplaçant par intérim. M. Vachon a quitté la STQ à la fin août. Il faudra refaire nos démarches avec le remplaçant qui n'est là que pour quelques mois. Il y a eu une rencontre entre des représentants de la STQ et la Société Inter-Rives cette semaine pour discuter de l'appel d'offres. Il y a eu plusieurs départs à la STQ ces derniers temps, c'est une nouvelle équipe ce qui nous oblige à faire de nouveaux liens.

Q.- La toilette de l'héliport sera-t-elle réparée ?

R.- Ce n'est pas de la responsabilité de la STQ. Le bâtiment appartient au ministère des Transports du Québec. La toilette et d'autres travaux devraient être fait à l'automne.

Planification face aux changements climatiques

Q.- Serait-il possible de planifier des interventions face aux changements climatiques, comme par exemple l'entretien des fossés ? Lors de fortes pluies, les chemins sont fortement endommagés, à certains endroits, et l'eau se déverse sur les terrains et chemins du côté sud.

R.- C'est en planification. Éventuellement la MRC devra se positionner concernant les changements climatiques. Des subventions pourraient être disponibles sur présentation de projet. Pour ce qui est des fossés, la Municipalité procède de façon régulière à des travaux d'entretien.

Envasement au quai de L'Isle-Verte

C.- Interventions planifiées pour l'envasement au quai de l'Isle-Verte? S'il n'y a pas de travaux de dragage pour régler l'envasement au quai de L'Isle-Verte, cela aura pour effet de réduire le nombre de traverses. Il faudra plus de tirant d'eau pour l'opération du traversier.

R.- Cette situation fait l'objet d'échanges entre la Marina du Gros-Cap, la SIR et la STQ. La STQ a procédé à des sondages au quai de L'Isle-Verte. Comme c'est normalement le prélude à une demande de certificat d'autorisation de dragage auprès du ministère de l'Environnement et du développement durable, c'est de bon augure.

Équipement de visio-conférence

Q.- Où en est l'acquisition d'équipement pour la visio-conférence ?

R.- Il y a eu l'achat d'un « Hibou » pour la tenue des réunions de comité. C'est une caméra 360 degré avec micro multidirectionnel. Il reste à faire la configuration du réseau et d'un nouvel ordinateur pour procéder aux essais d'enregistrement.

9. Affaires en cours

9.1 Fête du 150^e anniversaire de la Municipalité

9.1.1 Paiement à dynEAmight inc pour équipement de sonorisation

Résolution numéro 24.09.14.03

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison que le conseil autorise le paiement de la somme de 586,37 \$ (TTI) à l'entreprise dynEAmight pour la location d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour le spectacle de Chloé Sainte-Marie.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Construction du garage municipal

9.2.1 Paiement numéro 3 à Construction UNIC

Résolution numéro 24.09.14.04

CONSIDÉRANT la demande de paiement déposé par Construction UNIC pour les travaux de construction du garage à ce jour en septembre ;

CONSIDÉRANT le certificat de conformité déposé par le service d'ingénierie TR3E Expert conseil ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Luce Provencher, Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 51 160,31 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 3 pour la période du 11 juillet au 2 septembre 2024. Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme PRACIM.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Restauration Hangar à pétrole

9.3.1 Paiement numéro 3 à Construction UNIC

Résolution numéro 24.09.14.05

CONSIDÉRANT la demande de paiement déposé par Construction UNIC pour les travaux de restauration du Hangar à pétrole du 11 juillet au 2 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la conformité constatée des travaux effectués ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Que la Municipalité autorise le paiement de la somme de 16 204,06 \$ (TTI) conformément à la demande de paiement numéro 3 pour la période du 11 juillet au 2 septembre 2024.

Que les coûts de ces travaux soient financés par le programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Restauration Cabane du criard

9.4.1 Octroi du contrat à Construction UNIC

Résolution numéro 24.09.14.06

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Construction UNIC le 25 janvier 2024 suite à l'appel d'offre publique pour la restauration de la Cabane du criard ;

CONSIDÉRANT la résolution 24.02.10.04 par laquelle la Municipalité diffère la réalisation des restaurations de la Cabane du criard et du Hangar à pétrole compte-tenu des budgets disponibles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une partie de la restauration de la Cabane du criard avec le solde de la subvention du programme TECQ 2019-23 ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Que le conseil autorise la restauration de la Cabane du criard en deux phases dont la première cette année au montant du solde de la subvention du programme TECQ au montant de 50 000 \$ et la deuxième phase en 2025 avec la production de la programmation TECQ 2024-28;

Que M. Denis Cusson, directeur général, et Mme Louise Newbury, mairesse, établissent les travaux à réaliser en accord avec l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Conditions d'embauche de Mme Alice Kieran pour la mise à jour de la politique MADA et pour l'inspection en prévention des incendies

Résolution numéro 24.09.14.07

CONSIDÉRANT les résolutions 24.05.11.03 et 24.07.13.09 nommant Mme Alice Kieran respectivement agente et projet pour la mise à jour MADA et préventionniste en prévention des incendies;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme/M. Joanie Harrison que le conseil accorde les rémunérations suivantes pour chacun des postes :

- Agente de projet, un montant forfaitaire de 9 000 \$ sur une période de 15 mois ;
- Préventionniste, un montant forfaitaire de 1 500 \$ ce qui inclut les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Avis de motion projet de règlement numéro 207

10.1.1 Dépôt Avis de motion

Avis de motion 24.09.14.01

Par la présente **Mme Joanie Harrison**

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 207 décrétant la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail à la municipalité

de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui remplacera le règlement numéro 175, adopté le 9 février 2019.

10.1.2 Dépôt projet de règlement 207 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

Résolution numéro 24.09.14.08

Il est, par la présente, **déposé par Mme Joanie Harrison** le projet du règlement numéro 207 intitulé *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Achat d'un camion auprès d'Impact Ford

Résolution numéro 24.09.14.09

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de la part de deux concessionnaires d'automobiles pour l'achat d'un camion neuf ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'un concessionnaire pour un véhicule de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT les vérifications effectuées par deux personnes indépendantes ;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé :
Que le conseil adopte la soumission de l'entreprise Impact Ford pour l'achat d'un camion Ford F550 de l'année 2022 au montant de 68 955 \$ (TTI) ;

Que le financement soit assuré par le règlement d'emprunt numéro 206.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup

Résolution numéro 24.09.14.10

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup est fiduciaire du projet de calendrier « *Élections 2025 au féminin plurielles* » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits découlant de la vente des calendriers seront remis au Centre-Femmes du Grand-Portage et au Centre-Femmes La Passerelle;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du calendrier a déterminé le prix unitaire des calendriers à 20 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les 12 mairesses impliquées dans le projet se sont engagées à vendre, à parts égales, une partie des 1 000 copies de ce calendrier dès l'automne;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a engagé, à titre de fiduciaire, des frais pour la réalisation du calendrier estimés à ce jour à 7 920 \$ et que ceux-ci doivent être couverts.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs s'engage à vendre un minimum de 33 calendriers au coût unitaire de 20 \$, soit une somme minimale de 660 \$, afin de couvrir les frais de réalisation du calendrier;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs s'engage à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup la somme totale découlant de la vente des calendriers qui lui seront remis cet automne et que cette somme soit remise à la MRC par un chèque unique de la municipalité, au plus tard le 31 janvier 2025;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs défraie, dans l'éventualité où les ventes seraient insuffisantes, le manque à gagner pour arriver à une somme minimale de 660 \$ à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup;

Adoptée à l'unanimité

10.4 Dépôt du rapport annuel en prévention des incendies

Il est déposé au conseil le rapport en prévention des incendies pour l'année 2023.

10.5 Travaux de voirie (concassage de roc dans la côte du portage)

Résolution numéro 24.09.14.11

CONSIDÉRANT l'aide financière reçu du MTQ, au montant de 10 300 \$;

CONSIDÉRANT le montant résiduel disponibles du programme de financement TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'entreprise LAN-RO pour réaliser les travaux d'ici la fin du traversier;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Que le conseil octroi à l'entreprise LANRO un contrat au montant de 63 000 \$ (TTI) pour la mise à niveau de la Côte du Portage qui se fera grâce au concassage du roc sur plusieurs pieds de profond et à la recharge en gravier de la surface traitée;

Que les travaux soient financés par le Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-CE et le programme TECQ

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il y a eu une rencontre du CCU le 7 septembre pour le traitement d'une demande de permis et d'une demande de dérogation mineure.

11.2 Adoption procès-verbal réunion du 3 août 2024

Résolution numéro 24.09.14.12

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 6 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Demandes de permis PIIA

11.3.1 Demande de permis de Mme Louise Deschênes pour l'agrandissement de la galerie ouest du bâtiment principal au 2901, chemin de l'Île

Résolution numéro 24.09.14.13

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu le 22 août 2024 une demande de permis (2024-037) de Mme Louise Deschênes pour l'agrandissement de la galerie ouest du bâtiment principal au 2901, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conditionnel à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l'application du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise la demande de permis de Mme Louise Deschênes pour l'agrandissement de 8 pieds de la galerie ouest du bâtiment principal au 2901, chemin de l'Île ;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

11.3.2 Demande de permis de Mme Mélissa Després et autres pour la rénovation des galeries du bâtiment principal au 4303, chemin de l'île

Résolution numéro 24.09.14.14

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu le 22 août 2024 une demande de permis (2024-035) de Mme Mélissa Després et autres pour la rénovation des galeries du bâtiment principal au 4303, chemin de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conditionnel à l'analyse de conformité et à l'approbation de la demande de permis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement conformément au mandat que lui a confié la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis au Conseil municipal pour l'application du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher :

Que le conseil autorise la demande de permis de Mme Mélissa Després et autres pour la rénovation des galeries du bâtiment principal au 4303, chemin de l'île ;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis, sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Société Inter-Rives : Il y a eu cette semaine une rencontre de Bastien Vézina et la STQ. Il a été permis d'apprendre que l'appel d'offres pour le service de réservation et l'opération des billetteries ne sera pas déposé avant novembre.

Société du Parc Kiskotuk :

12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

Corporation des Maisons du Phare (CMP) :

Le CA de la CMP s'est réuni le 18 août dernier. Il a permis de faire un premier bilan de la saison 2024 et d'établir les travaux à faire pour la saison 2025.

- Les deux Maisons ont été louées tout l'été. Et il aura encore des locations jusqu'à la mi-octobre ;
- Les prévisions budgétaires se réalisent, elles permettront de continuer à rembourser la dette COVID et d'effectuer plusieurs travaux ;
- Une corvée aura lieu le 22 septembre pour vider le sous-sol de la Maison de l'assistant-gardien ;
- La literie sera renouvelée et la décoration des chambres sera refaite ;
- La terrasse de la Maison du gardien sera remise en état ;
- La campagne de location des maisons pour l'été 2025 va être lancée.

Le Comptoir gourmand est fermé depuis mardi dernier. Louis et Tania ont indiqué qu'ils pensent revenir en 2025.

La fin de semaine ludique a été un succès. Les dons recueillis permettront de financer *Les Gardiens du Phare* pour estimer s'il est possible et réaliser de remettre en état le piano mécanique de la Maison du gardien et de participer à la restaurer la terrasse.

Comité de Santé :

Le CA ne s'est pas rencontré. Le comité devrait être en mesure de préparer l'affiche rappelant l'histoire du dispensaire qui devrait être placée dans la salle d'attente.

12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

Bibliothèque :

Les activités d'été se sont très bien déroulées. Une rencontre du Comité de bibliothèque est envisagée pour faire le bilan des activités.

Centre de récupération :

Rien à déclarer.

12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique :

Un bilan de la saison sur l'achalandage et les ventes sera fait bientôt. La location de la voiturette de golfe et des vélos a été un succès.

Corporation de la Culture et des Loisirs :

Les activités estivales sont terminées. L'épluchette de blé d'inde a été très bonne malgré la température. Un bilan de l'année reste à faire. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 22 septembre.

13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 24.09.14.15

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 57 213,94 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 13 821,68 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 1 434,88 \$, les dépenses non compressibles au montant de 7 581,07 \$, les dépenses autorisées par résolutions au montant de 34 376,31 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Livraison de carburant

Q.- Qu'en est-il pour la livraison de diésel ?

R.- C'est à vérifier mais ça sera aussi en baril.

Abat-poussière

Q.- Est-il justifié que la Municipalité autorise un propriétaire à refuser l'épandage d'abat-poussière sur le chemin face à sa propriété ? Ce n'est pas acceptable collectivement.

R.- On accepte d'accommoder les gens pour éviter des discussions. Certains pensent que l'épandage peut contaminer leurs puits.

C.- L'absence d'épandage d'abat-poussière a eu des effets négatifs à certains endroits. Les gens qui empêchent l'épandage ou des travaux d'entretien devant chez eux, ont un comportement individualiste.

R.- La Municipalité préfère agir avec souplesse pour éviter des situations qui peuvent dégénérer.

Le Pied bleu et le Comptoir gourmand

Q.- Il y a fin des activités du *Pied bleu*, est-ce que la Corporation des maisons du Phare est assurée du paiement de la redevance que doit verser le *Pied bleu* ?

R.- Toutes les redevances ont été payées à ce jour.

Q.- Sous quelle représentation, opérera-t-il l'an prochain ?

R.- On ne sait pas.

Service infirmier sur l'île

Q.- La préoccupation du Comité de santé concernant le remplacement des infirmières se traduira de quelle façon ?

R.- On est dans la rigidité du système de santé. Les décisions ne se prennent plus à Rimouski mais à Québec. Les seules pressions possibles sont politiques parce qu'il n'y a plus d'emprise avec les autorités locales.

Entretien hivernal du chemin

Q.- Y a-t-il eu une réflexion municipale avec la personne qui fait l'entretien hivernal des chemins ?

R.- Avec les problèmes de santé du préposé, on regarde les avenues possibles.

Réflexion sur l'avenir / Atelier de Pierre Thibault

Q.- Lors de l'atelier de Pierre Thibault, « Comment on se projette dans le futur », peut-il y avoir un atelier annuel pour rêver sur le futur ?

R.- Dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale et MADA, il y aura une consultation des citoyens par un sondage. Il y aura aussi une consultation sur une Charte du paysage. L'atelier de Pierre Thibault était une rencontre pour alimenter les

travaux des étudiants dans le cadre de leur projet d'étude. Cela n'avait aucun lien avec la Municipalité.

C.- Ces activités nous font réaliser que c'est utile et nécessaire que l'on réfléchisse entre nous.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.09.14.16

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 11 h 07.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.